



PLAN D'INTERVENTION
Équipe Faune **2021-2023**

ZEC
Rivière-
Blanche

Association sportive Miguick



Préambule

Ci-après, une mise à jour du Plan d'interventions en matière de faune aquatique et du petit gibier dans la Zec de la Rivière-Blanche, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de l'Association sportive Miguick le 13 avril 2021, dans le cadre d'une réunion régulière.

Recherche et rédaction

Marie-Ève Juneau, biologiste, Directrice générale, Association sportive Miguick, Rivière-à-Pierre.
Karine Leblond, chef technicienne en aménagement de la faune, Association sportive Miguick, Rivière-à-Pierre.
Sarah Côté, technicienne en aménagement de la faune, Association sportive Miguick, Rivière-à-Pierre.
Félix Labbé, technicien en aménagement de la faune, Association sportive Miguick, Rivière-à-Pierre.

Révision

Marie-Ève Juneau, biologiste, Directrice générale, Association sportive Miguick, Rivière-à-Pierre.

Collaboration

M. Jean Letendre, vice-président et responsable du camping
M. François Plante, secrétaire
M. Éric Lavoie, trésorier
M. André Lachance, administrateur responsable du dossier des barrages
M. André Lépine, administrateur responsable des équipements roulants
Mme Dany Mercure, administratrice responsable de la grande faune
M. Paul Fortin, responsable des bâtiments
M. Raynald Lacouline, administrateur responsable du réseau routier et des ressources humaines
Partenaires financiers : Ministère de la faune, de la forêt et des parcs, MRC de Portneuf, Réseau Zec, Fondation de la faune du Québec, Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec, Pêches et Océans Canada.

Graphisme

Marie-Ève Juneau, biologiste, Directrice générale, Association sportive Miguick, Rivière-à-Pierre.

© Association sportive Miguick, Autorisation de reproduction

Référence à citer :

ZEC DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, Juneau M. & All. *Plan d'intervention Zec de la Rivière-Blanche équipe faune*, Rivière-à-Pierre, Association sportive Miguick, 2021, 20 p.

Table des matières

Mise en contexte	4
SECTEUR FAUNE AQUATIQUE	4
Sensibilisation auprès des utilisateurs :	6
1) Poursuivre la sensibilisation des usagers à l'importance d'une bonne cueillette de données de pêche, dont la pesée des poissons ;	6
2) Procéder à la pesée des prises lors des vérifications effectuées auprès des pêcheurs dans le cadre des patrouilles sur les lacs ;	6
3) Augmenter la sensibilisation vis-à-vis les espèces exotiques envahissantes	6
1. Favoriser le maintien du rendement des principaux lacs de pêche :	6
4) Faire la réévaluation des quotas et contingents des plans d'eau de la Zec.....	7
Étape 1 : Établir la liste des quotas de plans d'eau à réviser pour 2021, 2022 et 2023.....	7
Étape 2 : Calculer les rendements moyens en tenant compte des sept dernières années de pêche pour les lacs sélectionnés en 2021, 2022 et 2023.....	8
Étape 3 : Calculer les nouveaux quotas et contingents et les appliquer l'année de révision.....	8
Étape 4 : Réévaluer les quotas et contingents à chaque trois ans.....	8
5) Faire la réévaluation des statuts des plans d'eau à chaque 3 ans.....	8
6) Maintenir les acquis en priorisant les suivis et es entretiens des aménagements fauniques déjà réalisés et fonctionnels	9
7) À partir des analyses statistiques, réaliser l'acquisition de connaissances sur certains plans d'eau dont la qualité de pêche est préoccupante, afin de rédiger des plans d'action spécifique et d'effectuer une planification de projet et de travaux pour 2022-2023	9
2. Assurer l'intégrité génétique des populations d'ombles de fontaine vivant en allopatrie :	9
8) Poursuivre le prélèvement de géniteurs pour procéder à l'ensemencement d'œufs fertilisés en vue de tenter de stimuler l'utilisation de certaines frayères aménagées en lac et le repeuplement de certains lacs.....	10
9) Évaluer les possibilités pour améliorer la pêche au lac Lietto	10
3. Porter une attention particulière aux lacs stratégiques	10
10) Même que le point 5 de la catégorie 1.	10
4. Développer le potentiel de pêche en privilégiant des actions à caractère durable.....	11
11) Élaborer un projet d'amélioration des sites de pêche à gué (espace de stationnement inclus) pour l'année 2022.....	11
12) Poursuivre le projet de rétablissement du niveau d'eau au lac des Passes et au lac Cornuti.....	11
SECTEUR PETITE FAUNE TERRESTRE	12
5. Amélioration des accès à la chasse au petit gibier :	12
1) Effectuer des inventaires de tambourinages, afin d'identifier des secteurs potentiels pour l'aménagement de sentiers dédiés à la chasse au petit gibier	12
2) Réaliser l'aménagement de sentiers afin de permettre la valorisation de la chasse au petit gibier en forêt.....	12
SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE	13
Annexe 1 : Liste des lacs stratégiques de la zec de la Rivière-Blanche.....	14
Annexe 2 : Principes de développement durable	15

Mise en contexte

Depuis 2008, **quatre principes directeurs** guident les interventions de l'ASM en cette matière, soit :

1. Favoriser le maintien du rendement des principaux lacs de pêche :
2. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**¹;
3. Porter une attention particulière aux lacs stratégiques
4. Développer le potentiel de pêche en privilégiant des actions à caractère durable.

En 2021, l'ASM est face à une orientation de diversification de ses activités. Le plan d'intervention 2021 à 2023 inclura donc une section portant sur le développement des activités récréatives réalisables par l'équipe de l'aménagement de la faune ainsi qu'un volet sur l'amélioration de l'accès à la chasse au petit gibier.

En ce sens, une liste des interventions à réaliser par secteur se retrouve dans ce document.

SECTEUR FAUNE AQUATIQUE

D'abord, il faut savoir que les lacs stratégiques de la zec ont été définis à partir de l'effort moyen des données de pêche de 2003 à 2011. Ceux-ci devaient rencontrer cinq critères, soit :

- 1) Lacs qui fournissent année après année au moins 50% de leur récolte. Ils sont le cœur de l'activité de pêche de la zec. ;
- 2) Lacs dont le rendement est généralement atteint et que l'on doit fermer ;
- 3) Lacs ayant été restaurés et/ou qui ont des frayères aménagées ;
- 4) Lacs où la qualité de la pêche est incomparable soit en terme de masse moyenne ou de rendement soutenue à l'hectare ;
- 5) Présence d'omble chevalier dans le plan d'eau.

La liste des lacs stratégiques se retrouve à l'annexe 1.

Dans le secteur de la faune aquatique, plusieurs interventions sont à prioriser notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail de l'équipe d'aménagement de la faune. Dans la mesure du possible, la réalisation des projets sera planifiée, afin d'y associer des partenaires financiers et des stagiaires. Les interventions seront présentées par catégorie d'activités et en fonction des principes directeurs énumérés précédemment (tableau 1).

Chaque intervention sera détaillée dans la section qui la concerne.

¹ L'alopatrie qualifie une espèce [alopatrique](#), l'une vivant à un endroit, l'autre à un deuxième, sans que les populations de cette espèce ne puissent se rencontrer. Autrement dit, une population d'ombles de fontaine en alopatrie ne rencontre pas d'autres espèces de poissons dans le même réseau hydrique, car celle-ci est isolée des autres communautés de ichtyologiques.

Tableau 1 : intervention à prioriser pour 2021-2023 dans le secteur faune aquatique

Catégorie d'activité	Intervention à réaliser
SENSIBILISATION AUPRÈS DES UTILISATEURS	1) Poursuivre la sensibilisation des usagers à l'importance d'une bonne cueillette de données de pêche, dont la pesée des poissons ; 2) Procéder à la pesée des prises lors des vérifications effectuées auprès des pêcheurs dans le cadre des patrouilles sur les lacs ; 3) Augmenter la sensibilisation vis-à-vis les espèces exotiques envahissantes ;
1. FAVORISER LE MAINTIEN DU RENDEMENT DES PRINCIPAUX LACS DE PÊCHE	4) Faire la réévaluation des quotas et contingents des plans d'eau de la Zec ; 5) Faire la réévaluation des statuts des plans d'eau à chaque 3 ans ; 6) Maintenir les acquis en priorisant les suivis et es entretiens des aménagements fauniques déjà réalisés et fonctionnels ; 7) À partir des analyses statistiques, réaliser l'acquisition de connaissances sur certains plans d'eau dont la qualité de pêche est préoccupante, afin de rédiger des plans d'action spécifique et d'effectuer une planification de projet et de travaux pour 2022-2023 ;
2. ASSURER L'INTÉGRITÉ GÉNÉTIQUE DES POPULATIONS D'OMBLES DE FONTAINE EN ALLOPATRIE	8) Poursuivre le prélèvement de géniteurs pour procéder à l'ensemencement d'œufs fertilisés en vue de tenter de stimuler l'utilisation de certaines frayères aménagées en lac et le repeuplement de certains lacs ; 9) Évaluer les possibilités pour améliorer la pêche au lac Lietto ;
3. PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU LACS STRATÉGIQUES	10) Même que le point 5 de la catégorie 1 ;
4. DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE PÊCHE EN PRIVILÉGIANT DES ACTIONS À CARACTÈRE DURABLE	11) Élaborer un projet d'amélioration des sites de pêche à gué (espace de stationnement inclus) pour l'année 2022 ; 12) Poursuivre le projet de rétablissement du niveau d'eau au lac des Passes et au lac Cornuti. ;
INTERVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES	13) Reprendre l'évaluation de l'érosion dans l'habitat du poisson en lien avec les travaux de voirie notamment par l'inventaire des ponceaux ; 14) Compléter l'évaluation des OMP en vue d'éviter l'invasion de l'achigan ; (ce n'est pas déjà terminé ?) 15) Constituer et mettre à jour une base de données sur les travaux en faune aquatique et tenir à jour les SIF ;

Sensibilisation auprès des utilisateurs :

La récolte de bonnes données de pêche est cruciale dans l'optique d'une saine gestion des populations. Par conséquent, les interventions proposées concernent principalement la sensibilisation des utilisateurs face à leur déclaration de pêche.

1) Poursuivre la sensibilisation des usagers à l'importance d'une bonne cueillette de données de pêche, dont la pesée des poissons ;

Dans cette optique, des actions comme la rédaction des Chroniques fauniques, la sensibilisation lors de la pesée au poste d'accueil, la sensibilisation par les assistants à la protection de la faune ainsi que des vidéos explicatives publiées sur le site de la zec et la page facebook sont les principales actions à préconiser.

L'achat de balances comme il a été fait par le passé pourrait aussi être une action à considérer. De plus, des stations de pesées pourraient être à envisager sur les lacs à proximité des campings et sur les plans d'eau offrant la location d'embarcation.

Également, la mise à jour et la réimpression des affiches sur l'identification des espèces comme le touladi, l'omble de fontaine et l'omble chevalier est pertinente, puisque les affiches commencent à être fortement décolorées.

2) Procéder à la pesée des prises lors des vérifications effectuées auprès des pêcheurs dans le cadre des patrouilles sur les lacs ;

Afin de consolider le point 1), lors de leurs heures de patrouille, les assistants à la protection de la faune doivent demander aux utilisateurs de faire la pesée de leurs prises lorsqu'ils en ont en leur possession. Ainsi, on assure d'avoir un certain nombre de données valide lors de l'entrée des déclarations.

3) Augmenter la sensibilisation vis-à-vis les espèces exotiques envahissantes

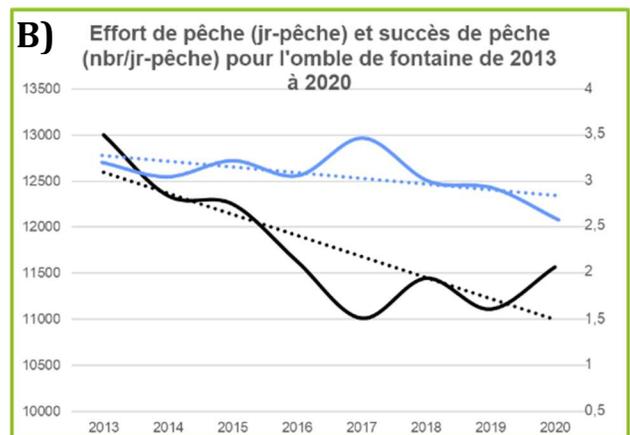
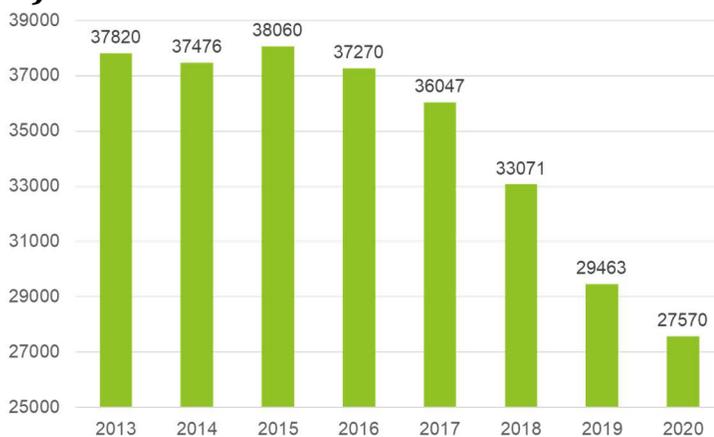
La préoccupation concernant les espèces exotiques envahissantes est d'actualité. La sensibilisation concernant des espèces comme le myriophylle à épis et la moule zébrée est plus qu'importante. De ce fait, l'ASM se procurera des panneaux d'informations concernant certaines de ces espèces ainsi qu'une machine à pression pour le lavage des embarcations. Elle rédigera des Chroniques fauniques sur le sujet et procédera aux vérifications terrains lors des mentions qui sont faites à l'équipe de l'aménagement de la faune.

1. Favoriser le maintien du rendement des principaux lacs de pêche :

Depuis plusieurs années, le rendement des principaux lacs de pêche est une priorité. Cependant, en analysant les statistiques générales de la pêche, sur la Zec, de 2013 à 2020, il est possible d'observer une importante diminution de la récolte, de l'effort et une légère diminution au niveau du succès (tab.2 A & B).

Tableau 2. Récolte, effort et succès de pêche de 2013 à 2020 sur la Zec de la Rivière-Blanche.

A) Récolte totale d'ombles de fontaine



Dans une optique où une pêche durable est l'essence même du principe pour assurer les rendements de pêche, une saine gestion des quotas et des contingents doit être adoptée. C'est pourquoi, un plan triennal de révision des quotas est suggéré, afin de couvrir l'ensemble des révisions des plans d'eau à réaliser et de maintenir la révision sur une base rotative.

4) Faire la réévaluation des quotas et contingents des plans d'eau de la Zec

La révision des quotas s'effectue en suivant les 4 étapes ci-dessous :

Étape 1 : Établir la liste des quotas de plans d'eau à réviser pour 2021, 2022 et 2023.

Étape 2 : Calculer les rendements moyens en tenant compte des sept dernières années de pêche pour les lacs sélectionnés en 2021, 2022 et 2023.

Étape 3 : Calculer les nouveaux quotas et contingents et les appliquer à l'année de révision.

Étape 4 : Réévaluer les quotas et contingents à chaque trois ans.

Étape 1 : Établir la liste des quotas de plans d'eau à réviser pour 2021, 2022 et 2023.

En 2021, les lacs prioritaires sont à réviser. Parmi ceux-ci, les lacs à statut particulier, les lacs de camping, plusieurs lacs qui ferment en cours de saison et les lacs à haut rendement sont à analyser. Pour donner suite à cela, tous les autres plans d'eau, selon leurs statistiques de pêche, seront traités en 2022 et 2023, à raison de 70 lacs en 2021, 70 lacs en 2022 et la balance en 2023, soit environ 90. Voici le tableau des lacs à analyser en 2021 (tableau 3) (annexe 3).

Tableau 3. Liste des quotas de plans d'eau à réviser sur la Zec de la Rivière-Blanche

Année 1 (2021)						
Numéro	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Superficie révisée (ha)	Quota actuel	Contingent actuel	Lacs Sans Poisson
1	Charmant, Lac	8,09	8,04	0	100	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Neige (de la), Lac	6,21	6,21	20	100	<input type="checkbox"/>
3	Dupuy, Lac	17,2	17,21	20	100	<input type="checkbox"/>
4	Pain, Lac	3,63	3,64	25	225	<input type="checkbox"/>
5	Cuve, Lac	4,44	4,44	20	100	<input type="checkbox"/>
6	Luc, Lac	1,63	1,63	0	0	<input type="checkbox"/>
7	Quatre Baies (des), Lac	22,39	22,29	90	600	<input type="checkbox"/>
8	Moïse, Lac	178,2	178,21	180	1150	<input type="checkbox"/>
9	Head, Lac	4,22	4,22	18	100	<input type="checkbox"/>
10	Cornuti, Lac	51,92	51,91	35	275	<input type="checkbox"/>
11	Châteauvert, Lac	25,67	25,67	90	450	<input type="checkbox"/>
12	Grenier, Lac	7,98	7,98	30	150	<input type="checkbox"/>
13	Tremblay, Lac	3,19	3,19	25	100	<input type="checkbox"/>
14	Pauvre, Lac	19,47	19,56	43	450	<input type="checkbox"/>
15	Verdoyant, Lac	9,37	9,38	10	100	<input type="checkbox"/>
16	Lastre, Lac	29,7	29,70	90	500	<input type="checkbox"/>
17	Swayne, Lac	36,16	36,16	125	625	<input type="checkbox"/>
18	Matthies, Lac	37,25	37,26	130	600	<input type="checkbox"/>
19	La Glanderie, Lac	11,28	11,21	10	100	<input type="checkbox"/>
20	Renard (du), Lac	2,42	2,43	10	110	<input type="checkbox"/>
21	Harry, Lac	13,43	13,44	20	200	<input type="checkbox"/>
22	Barbet (du), Lac	42,7	42,73	100	400	<input type="checkbox"/>
23	Fromy, Lac	4,47	4,47	25	150	<input type="checkbox"/>
24	Roquaud, Lac	10,18	10,18	80	400	<input type="checkbox"/>
25	Malboeuf, Lac	5,51	5,51	20	100	<input type="checkbox"/>
26	Insipide, Lac	12,93	12,93	55	800	<input type="checkbox"/>
27	Onékio, Lac	6,36	6,36	25	100	<input type="checkbox"/>
28	Crédin, Lac	4,13	4,13	21	200	<input type="checkbox"/>
29	Blanc, Lac	166,79	166,90	170	1700	<input type="checkbox"/>
30	Hamel, Lac	16,4	15,70	60	200	<input type="checkbox"/>
31	Nadeau, Lac	13,12	13,12	75	450	<input type="checkbox"/>
32	Batiscan, Lac	969,34	969,42	1200	7600	<input type="checkbox"/>

Année 1 (2021)						
Numéro	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Superficie révisée (ha)	Quota actuel	Contingent actuel	Lacs Sans Poisson
33	Montplaisir, Lac	61,87	61,87	80	550	<input type="checkbox"/>
34	Martel, Lac	19,76	19,77	63	230	<input type="checkbox"/>
35	Gorren, Lac	14,58	14,59	50	500	<input type="checkbox"/>
36	Drôle, Lac	25,8	25,83	105	660	<input type="checkbox"/>
37	Grosse Truite (de la), Lac	6,28	6,29	35	150	<input type="checkbox"/>
38	Mimet, Lac	2,94	2,94	20	100	<input type="checkbox"/>
39	Coucou (du), Lac	62,83	62,82	90	1100	<input type="checkbox"/>
40	Lorenzo, Lac	65,18	65,18	35	350	<input type="checkbox"/>
41	Tonty, Lac	115,21	115,21	95	700	<input type="checkbox"/>
42	Vautri, Lac	67,49	67,49	150	1000	<input type="checkbox"/>
43	Villeur, Lac	8,55	8,55	18	175	<input type="checkbox"/>
44	Dubé, Lac	9,93	9,93	35	175	<input type="checkbox"/>
45	Lietto, Lac	63,35	63,35	35	350	<input type="checkbox"/>
46	La Salle, Lac	2,43	645,63	10	100	<input type="checkbox"/>
47	Simard, Lac	18,97	5,15	60	150	<input type="checkbox"/>
48	Haut, Lac	107,29	18,88	800	4700	<input type="checkbox"/>
49	O'Neil, Lac	648,22	107,28	540	2700	<input type="checkbox"/>
50	Zigzag (en), Lac	13,44	13,45	40	220	<input type="checkbox"/>
51	Bert, Lac	2,55	2,55	10	50	<input type="checkbox"/>
52	Guildry, Lac	8,79	8,79	56	250	<input type="checkbox"/>
53	Deux (À), Lac	10,74	10,74	30	170	<input type="checkbox"/>
54	Daguet (du), Lac	3,27	3,27	20	50	<input type="checkbox"/>
55	Bouleaux (des), Lac	45	18,46	70	500	<input type="checkbox"/>
56	Léo, Lac	3,2	3,20	25	125	<input type="checkbox"/>
57	Saint-Pierre, Lac	6,75	6,75	40	150	<input type="checkbox"/>
58	Irène, Lac	11,21	11,22	65	250	<input type="checkbox"/>
59	Gaston, Lac	6,93	6,93	25	325	<input type="checkbox"/>
60	Némo, Lac	19	19,00	50	350	<input type="checkbox"/>
61	Minnie, Lac	24,89	24,89	50	300	<input type="checkbox"/>
62	Marc, Lac	4,13	4,13	60	225	<input type="checkbox"/>
63	Couture, Lac	7,38	7,38	80	200	<input type="checkbox"/>
64	Desonos, Lac	8,31	8,32	28	150	<input type="checkbox"/>
65	Landry (Petit), Lac	3,12	3,12	20	150	<input type="checkbox"/>
66	Palme (de la), Lac	3,32	3,32	10	50	<input type="checkbox"/>
67	Printemps (du), Lac	4,3	4,31	22	150	<input type="checkbox"/>
68	René, Lac	5,57	5,57	13,5	90	<input type="checkbox"/>
69	Alphonse	8	8,09	40	100	<input type="checkbox"/>
70	Leuc	2,29	2,29	10	100	<input type="checkbox"/>

Ici, le lac en orange clair est un lac identifié comme un lac sans poisson. Comme des déclarations ont été faites pour ce plan d'eau, l'équipe de l'aménagement de la faune jugé pertinent de revalider son statut. Les lacs en orange foncé sont les plans d'eau qui ont un statut de pêche particulier. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une analyse de leur statistique pour revoir leur statut (voir section 5).

Une première étape de vérification de la superficie des plans d'eau a déjà été réalisée pour l'ensemble des plans d'eau de la liste. De plus, certaines divergences avec les superficies de plans d'eau dans le système Manisoft sont présentes, il faudra donc mettre ces données à jour.

Étape 2 : Calculer les rendements moyens en tenant compte des sept dernières années de pêche pour les lacs sélectionnés en 2021, 2022 et 2023.

Le rendement correspond au nombre de kg que le lac fournit par hectare. Cette valeur permet de définir les quotas. Bien entendu, il faut prendre en considération les fermetures des plans d'eau et le succès pour avoir une meilleure vision d'ensemble sur la capacité de support concernant les rendements observés. Par exemple, si une tendance de la récolte est négative, il est possible que le rendement moyen observé soit trop élevé pour ce que le lac est capable de soutenir actuellement. Il y a alors lieu d'investiguer plus précisément, afin de mieux évaluer la provenance de la diminution de la récolte. Le nouveau quota proposé pourrait alors être inférieur au quota associé au rendement moyen, jusqu'à ce qu'il y ait une amélioration visible de la qualité de pêche.

Il faut savoir que le rendement est fortement corrélé avec la récolte et la masse moyenne des individus récoltés. Ainsi un rendement de 4,0 kg/ha pourrait aussi bien être représenté par 4 individus de grande taille (1,0 kg chacun) /ha ou par plusieurs individus de petite taille (20 individus de 0,2 kg). Le suivi des rendements et de la masse moyenne pourrait permettre d'avoir une stabilité dans la qualité de pêche de nos plans d'eau en assurant une saine gestion.

Pour calculer les rendements moyens des sept dernières années de pêche, il faudra effectuer un calcul lac par lac, ce qui peut prendre plusieurs semaines à réaliser. Pour 2021, les années 2014 à 2020 seront analysées, pour 2022, les années 2015 à 2021 seront analysées et finalement pour la dernière année, ce sera les données de 2016 à 2022 qui seront analysées.

Étape 3 : Calculer les nouveaux quotas et contingents et les appliquer l'année de révision.

À l'aide des superficies révisées et des rendements moyens, une simple multiplication permettra d'obtenir le nouveau quota de chaque plan d'eau. Puis, à partir de la masse moyenne, il sera possible de définir le contingent (nombre de prises). Une fois les calculs révisés, il faudra appliquer les changements dans le système de gestion.

Étape 4 : Réévaluer les quotas et contingents à chaque trois ans.

Il est recommandé de faire le suivi de ces quotas de plans d'eau à chaque trois ans. Ainsi, pour les lacs qui auront été analysés en 2021, la révision du quota aura lieu en 2024 et ainsi de suite.

5) Faire la réévaluation des statuts des plans d'eau à chaque 3 ans

Depuis plusieurs années, les mêmes plans d'eau sont à la mouche, à ouverture retardée ou différée. La révision de ces statuts doit être effectuée environ tous les trois ans. En 2021, il s'avère essentiel de faire la révision de ceux-ci, car les changements de statuts doivent être envoyés au plus tard en août de l'année précédant le changement de statut.

A l'aide de l'analyse statistique réalisée par le biais de la révision des quotas, valider la nécessité de renouveler ou de modifier les statuts des plans d'eau et ce au 3 ans (tableau 4).

Étape 1 : Analyser les statistiques de pêche des plans d'eau ;

Étape 2 : Réviser les statuts des plans d'eau ;

Étape 3 : Émettre des recommandations de gestion pour améliorer la saine gestion des populations.

6) *Maintenir les acquis en priorisant les suivis et es entretiens des aménagements fauniques déjà réalisés et fonctionnels*

Les plans d'eau qui font parties de la liste stratégique et qui possèdent des aménagements fonctionnels doivent faire l'objet de suivi annuel ou biennuel.

Les suivis printaniers sont d'une importance capitale et permettre de définir la liste des interventions à réaliser annuellement lors de la planification des entretiens et doit être effectuer de façon systématique. Le deuxième suivi peut être de l'ordre de l'entretien de l'aménagement ou du suivi de la fréquentation du site par les géniteurs. Si la réalisation d'entretien (curage de gravier, réfection de seuils, etc) est nécessaire, alors s'en suivra le troisième suivi qui a été mentionné précédemment, soit le suivi de la fréquentation par les géniteurs.

Le dernier suivi a souvent été mis de côté à cause de manque de main d'œuvre, des projets prioritaires (reproduction artificielle) ou des conditions météorologiques.

Dans les années 2021 à 2023, l'identification des sites de fraie devrait être une priorité afin de préserver le plus possible l'intégrité de ces milieux.

7) *À partir des analyses statistiques, réaliser l'acquisition de connaissances sur certains plans d'eau dont la qualité de pêche est préoccupante, afin de rédiger des plans d'action spécifique et d'effectuer une planification de projet et de travaux pour 2022-2023*

L'analyse des statistiques révélera sans aucun doute des lacs dont la tendance de la qualité de pêche est préoccupante. Il faudra cibler les lacs les plus importants et rédiger des plans d'action spécifique à chacune de leur problématique.

Ces actions permettront de limiter et/ou de rétablir la qualité de pêche et ainsi développer le potentiel de pêche de ces plans d'eau qui nécessite une intervention particulière.

De plus, l'acquisition de connaissances telles que les bathymétries, les paramètres physico-chimiques, la caractérisation des habitats en cours d'eau et les inventaires ichthyologiques permettront de mieux cibler les problématiques et les possibilités.

Tableau 4. Liste des plans d'eau à statut particulier sur la Zec de la Rivière-Blanche

Nom du plan d'eau	STATUTS		
	à la mouche	ouverture retardée	samedi seulement
Matthies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Deux, (à)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lastre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Palme (de la)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Zigzag (en)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bouleaux (des)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Couture	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Daguet (du)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Desonos	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Léo	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fromy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gaston	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Landry (Petit)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Minnie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Némo	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Saint-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alphonse	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grosse Truite (de la)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Guildry	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Irène	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Martel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tremblay	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quatre-Baies (des)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Simard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Swayne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Drôle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Printemps (du)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
René	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Barbet (du)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Leuc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Hamel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nadeau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rivière aux-Éclairs*	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rivière à Moïse**	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*200 m en amont et en aval de la rivière à Moïse

**200 m en amont de l'embouchure

2. Assurer l'intégrité génétique des populations d'ombles de fontaine vivant en allopatrie :

Lesensemencements et les relocalisations peuvent avoir d'importants impacts sur la génétique des populations. De nouvelles études affirment que les ombles de fontaines domestiques ensemencées dans une optique de dépôt retrait n'ont pas ou peu d'incidence sur la génétique de la population d'omble de fontaine résidente, puisque ceux-ci sont habituellement pêché avant la période de fraie. Dans une optique de rebâtir une population naturelle, alors des souches indigènes seront à priviligiées.

Suite à des analyses des statistiques de pêche, il sera essentiel de vérifier l'ensemble des possibilités pour améliorer la qualité de la pêche sans compromettre la génétique des populations.

8) Poursuivre le prélèvement de géniteurs pour procéder à l'ensemencement d'œufs fertilisés en vue de tenter de stimuler l'utilisation de certaines frayères aménagées en lac et le repeuplement de certains lacs

Présentement, seulement le lac Haut fait l'objet d'ensemencement pour bâtir une population naturelle. Ces ensemencements ont lieu par le biais de la relocalisation de spécimens adultes provenant des lacs du secteur ainsi que par le projet de reproduction artificielle. L'ASM espère accomplir le conditionnement de géniteurs en procédant de cette façon.

Dans la même optique, des lacs présentant d'importante baisse de la population d'omble de fontaine pourrait également s'ajouter suite à l'analyse de leur état.

Actuellement, les plans d'eau visés par des ensemencements sont les suivants (tableau 5) :

Tableau 5. Liste des plans d'eau sujet à des projets d'ensemencement sur la Zec de la Rivière-Blanche

Nom du plan d'eau	Nature de l'ensemencement		Raisons
	Domestique	Indigène	
Haut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtir une population naturelle
Lietto	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de la qualité de la pêche
Bouleaux (des)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensemencement en soutien / rebâtir une population
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

D'autres plans d'eau pourraient s'ajouter à cette liste advenant des besoins spécifiques.

9) Évaluer les possibilités pour améliorer la pêche au lac Lietto

Présentement, l'intérêt principale de la pêche au lac Lietto se tourne vers le touladi. Comme il s'agit d'une espèce compétitrice de l'omble de fontaine le ministère de la faune de la forêt et des parcs ne serait pas en faveur de procéder à l'ensemencement d'ombles de fontaine indigènes ne sachant pas les impacts sur les populations donneuses. Toutefois, deux options s'offrent à l'ASM. Considérant que le lac Lietto ne fait pas partie des lacs ayant une population d'ombles de fontaine en allopatrie, il serait possible d'investir des sommes considérables dans l'ensemencement d'ombles de fontaine de souche domestique. Seulement cela nécessite plusieurs milliers de dollars en investissement chaque année. La deuxième option est de valoriser l'espèce compétitrice, le touladi, qui est déjà prisé des pêcheurs de ce secteur. Le MFFP serait plus favorable à cette option. Compte tenu du fait que l'espèce est présente depuis 1980, selon M.Hamel, et qu'elle a une espérance de vie plus longue l'espèce est a maintenant un statut d'espèces établie. Cela veut dire que l'espèce peut se reproduire et quelle y retrouve les conditions nécessaires à sa survie. Plusieurs actions pourraient être réalisées afin de rejoindre le principe de développement durable. Bien évidemment, l'acquisition de connaissances sur les habitats et sur les besoins spécifiques de l'espèces serait la première action à prendre suivi d'une saine gestion du quota du touladi.

3. Porter une attention particulière aux lacs stratégiques

10) Même que le point 5 de la catégorie 1.

4. Développer le potentiel de pêche en privilégiant des actions à caractère durable.

Compte tenu de tout ce qui précède, la gestion des quotas améliorera sans doute la qualité de pêche selon une saine gestion. Cependant, afin de développer le potentiel de pêche du territoire, certaines actions sont nécessaires à réaliser, tel que des aménagements de frayère, l'amélioration des infrastructures, la diversification des offres, et même des projets de restauration de la biodiversité.

À la suite des suivis de statistiques de pêche, l'Association sera en mesure de mieux évaluer les possibilités d'augmentation du potentiel de pêche sur les lacs jugés pertinents. Certaines améliorations sont déjà prévues pour les prochaines années.

- a) L'amélioration des accès à 5 plans d'eau (2021) ;
- b) Projet de reproduction artificielle d'omble de fontaine au lac Haut (2021,2022 et 2023) ;
- c) Aménagement de frayères au lac Lastre (2023) ;
- d) Projet de location d'embarcations de pêche (2021, 2022 et 2023) ;
- e) Projet d'amélioration des sites de pêche à gué (2022) ;
- f) Réaménagement de frayères au lac des Bouleaux (2022) ;
- g) Projet d'ensemencement du lac Lietto (2022-2023) ;
- h)
- i)
- j)
- k)

Tout autre projet permettant de développer le potentiel de pêche pourrait être ajouté à cette liste.

11) Élaborer un projet d'amélioration des sites de pêche à gué (espace de stationnement inclus) pour l'année 2022

Actuellement, l'ASM possède plusieurs rivières sur l'ensemble de son territoire. Certaines de celles-ci sont dites aménagées pour la pêche à gué. Malheureusement, aucun de ces sites ne possède un espace de stationnement pour la clientèle qui désire les utiliser. Ces sites servent principalement à améliorer l'accessibilité de la pêche à une clientèle qui ne possède pas d'embarcation. Il devient donc essentiel d'améliorer la qualité de l'entretien de ces sentiers, des accès de pêche ainsi que de l'espace de stationnement pour les véhicules.

De ce fait, un élargissement du chemin ou un espace spécialement prévue pour ces utilisateurs serait essentiel afin d'en améliorer l'achalandage.

12) Poursuivre le projet de rétablissement du niveau d'eau au lac des Passes et au lac Cornuti.

L'ASM est présentement dans les démarches pour obtenir les autorisations et pouvoir effectuer la réfection du seuil situé à l'émissaire. Les travaux sont prévus pour 2021 et doivent être réalisés par un sous-contractant. L'équipe de la faune pourra cependant réaliser l'aménagement de la frayère à l'émissaire qui consiste en un dépôt de gravier en amont du seuil.

SECTEUR PETITE FAUNE TERRESTRE

Suite à une année record en 2020 et à l'engouement grandissant pour la chasse au petit gibier, qui est plus accessible et idéale pour initier de nouveaux chasseurs, l'acquisition de connaissance vis-à-vis l'espèce la plus récoltée est sans doute incontournable. Des inventaires de tambourinage réalisés au printemps permettra d'évaluer la densité de gélinottes huppées mâles au kilomètre carré et ainsi avoir une idée du milieu récepteur avant l'aménagement de sentiers pour la chasse au petit gibier. L'aménagement de ses sentiers peut être réalisé à l'aide de subventions et permettra à une clientèle moins à l'aise en forêt de s'y promener en toute sécurité et en toute quiétude pour pratiquer la chasse.

Cette activité est un bon moyen de diversifier les revenus et de promouvoir la relève.

Tableau 6 : intervention à prioriser pour 2021-2023 dans le secteur faune aquatique

Catégorie d'activité	Intervention à réaliser
5. AMÉLIORATION DES ACCÈS À LA CHASSE AU PETIT GIBIER	1. Effectuer des inventaires de tambourinages, afin d'identifier des secteurs potentiels pour l'aménagement de sentiers dédiés à la chasse au petit gibier ;
	2. Réaliser l'aménagement de sentiers afin de permettre la valorisation de la chasse au petit gibier en forêt ;

5. Amélioration des accès à la chasse au petit gibier :

1) *Effectuer des inventaires de tambourinages, afin d'identifier des secteurs potentiels pour l'aménagement de sentiers dédiés à la chasse au petit gibier*

L'inventaire de tambourinage permet d'évaluer une densité de gélinotte mâle. Celui-ci devrait être réalisé pour sélectionner les meilleurs secteurs en confirmant la qualité de l'habitat.

Des secteurs potentiellement intéressants se retrouvent dans le secteur du lac Dugal, du lac des Passes, du km 3 de la traverse du lac La Salle, du lac Blanc et du lac Batiscan. Toutefois, afin d'avoir une idée représentative des différents secteurs, il est recommandé d'effectuer une analyse des habitats au préalable et ensuite d'effectuer au minimum 2 journées d'inventaires par station, ce qui requiert plusieurs journées de travail. Donc, les secteurs ciblés seront divisés en fonction de l'intérêt de développement du secteur, de la proximité d'un réseau déjà existant ou prévue de sentiers, ou d'un fort potentiel de développement.

Pour 2021, 2 à 3 secteurs seront à l'étude, soit :

- a) Secteur du lac Dugal ;
- b) Secteur du lac des Passes ;
- c) Secteur du km 3 de la traverse.

Au total, 6 stations par années seraient amplement suffisantes pour commencer, surtout compte tenu de la charge de travail des employés. En moyenne selon des études aux États-Unis, une forte densité de mâles se situeraient aux alentours de 13 à 15 mâles/km².

Les autres secteurs seront effectués en 2022.

2) *Réaliser l'aménagement de sentiers afin de permettre la valorisation de la chasse au petit gibier en forêt*

Une fois que les inventaires de tambourinage auront révélé les secteurs à plus haut potentiel de développement, des sentiers pourront être tracés et aménagés. De plus, pour ne pas avoir un impact trop grand sur un seul secteur,

un ou deux sentiers pourraient être aménagés par secteur ciblé. Ainsi, les déplacements en véhicule occasionnés pour changer de secteurs permettra également de pratiquer la chasse de route et de reposer les marcheurs.

SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

L'aménagement de sentier pédestres est au cours de cette catégorie. Il s'agit d'aménagement facile à réaliser, quoi qu'ils soient demandant en temps homme pour leur création.

Pour 2021, le sentier au lac Dugal est prévue.

Pour 2022, les sentiers du km 3 de la traverse du la Salle seront réalisés ainsi que ceux du lac Lietto.

D'autres sentiers pourraient être à développer, mais 3 sites distincts offrant cette activité est déjà un atout important. Dans une éventualité d'ouverture à l'année, ces mêmes sentiers pourraient être des sentiers de raquettes.

Annexe 1 : Liste des lacs stratégiques de la zec de la Rivière-Blanche

N°	Lacs stratégiques pour l'ASM
1	Batiscan
2	Blanc
3	Vautri
4	Draper
5	La Salle
6	Tonty
7	Lorenzo
8	Lietto
9	Bénacis
10	O'Neil
11	Passes (des)
12	Brûlé
13	Coucou (du)
14	Danielle
15	Moïse (à)
16	Pauvre
17	Constantin
18	Barbet (du)
19	Insipide
20	Montplaisir
21	Seaton
22	Roquaud
23	Châteauvert
24	Gorren
25	des Bouleaux
26	Martel
27	Giroux

N°	Lacs stratégiques pour l'ASM
28	Nadeau
29	Tony
30	Écarté
31	Dubé
32	Hamel
33	Mimet
34	Saint-Pierre
35	Tremblay
36	Swayne
37	Quatre-Baies
38	Simard
39	Lastre
40	ZigZag
41	Palme (de la)
42	à Deux
43	Bert
44	Drôle
45	Printemps (du)
46	René
47	Guildry
48	Cou et Cuve
49	Malboeuf
50	Villeur
51	Onékio
52	Hexagonal
53	Matthies

Annexe 2 : Principes de développement durable

Extraits de la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1)

Article 5. La mise en oeuvre du développement durable au sein de l'Administration s'appuie sur la stratégie de développement durable adoptée par le gouvernement et se réalise dans le respect des principes prévus par elle et par la présente section.

Article 6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants:

a) « Santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

b) « Équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

c) « Protection de l'environnement » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

d) « Efficacité économique » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

e) « Participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

f) « Accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable.

g) « Subsidiarité » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

h) « Partenariat et coopération intergouvernementale » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

i) « Prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

j) « Précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

k) « Protection du patrimoine culturel » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation

favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

l) « Préservation de la biodiversité » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

m) « Respect de la capacité de support des écosystèmes » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

n) « Production et consommation responsables » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

o) « Pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

p) « Internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Annexe 3 : Liste complète des plans d'eau à réviser

Année 1 (2021)						
Numéro	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Superficie révisée (ha)	Quota actuel	Contingent actuel	Lacs Sans Poisson
1	Charmant, Lac	8,09	8,04	0	100	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Neige (de la), Lac	6,21	6,21	20	100	<input type="checkbox"/>
3	Dupuy, Lac	17,2	17,21	20	100	<input type="checkbox"/>
4	Pain, Lac	3,63	3,64	25	225	<input type="checkbox"/>
5	Cuve, Lac	4,44	4,44	20	100	<input type="checkbox"/>
6	Luc, Lac	1,63	1,63	0	0	<input type="checkbox"/>
7	Quatre Baies (des), Lac	22,39	22,29	90	600	<input type="checkbox"/>
8	Moïse, Lac	178,2	178,21	180	1150	<input type="checkbox"/>
9	Head, Lac	4,22	4,22	18	100	<input type="checkbox"/>
10	Cornuti, Lac	51,92	51,91	35	275	<input type="checkbox"/>
11	Châteauvert, Lac	25,67	25,67	90	450	<input type="checkbox"/>
12	Grenier, Lac	7,98	7,98	30	150	<input type="checkbox"/>
13	Tremblay, Lac	3,19	3,19	25	100	<input type="checkbox"/>
14	Pauvre, Lac	19,47	19,56	43	450	<input type="checkbox"/>
15	Verdoyant, Lac	9,37	9,38	10	100	<input type="checkbox"/>
16	Lastre, Lac	29,7	29,70	90	500	<input type="checkbox"/>
17	Swayne, Lac	36,16	36,16	125	625	<input type="checkbox"/>
18	Matthies, Lac	37,25	37,26	130	600	<input type="checkbox"/>
19	La Glanderie, Lac	11,28	11,21	10	100	<input type="checkbox"/>
20	Renard (du), Lac	2,42	2,43	10	110	<input type="checkbox"/>
21	Harry, Lac	13,43	13,44	20	200	<input type="checkbox"/>
22	Barbet (du), Lac	42,7	42,73	100	400	<input type="checkbox"/>
23	Fromy, Lac	4,47	4,47	25	150	<input type="checkbox"/>
24	Roquaud, Lac	10,18	10,18	80	400	<input type="checkbox"/>
25	Malboeuf, Lac	5,51	5,51	20	100	<input type="checkbox"/>
26	Inspide, Lac	12,93	12,93	55	800	<input type="checkbox"/>
27	Onékió, Lac	6,36	6,36	25	100	<input type="checkbox"/>
28	Crédin, Lac	4,13	4,13	21	200	<input type="checkbox"/>
29	Blanc, Lac	166,79	166,90	170	1700	<input type="checkbox"/>
30	Hamel, Lac	16,4	15,70	60	200	<input type="checkbox"/>
31	Nadeau, Lac	13,12	13,12	75	450	<input type="checkbox"/>
32	Batiscan, Lac	969,34	969,42	1200	7600	<input type="checkbox"/>
33	Montplaisir, Lac	61,87	61,87	80	550	<input type="checkbox"/>
34	Martel, Lac	19,76	19,77	63	230	<input type="checkbox"/>
35	Gorren, Lac	14,58	14,59	50	500	<input type="checkbox"/>
36	Drôle, Lac	25,8	25,83	105	660	<input type="checkbox"/>
37	Grosse Truite (de la), Lac	6,28	6,29	35	150	<input type="checkbox"/>
38	Mimet, Lac	2,94	2,94	20	100	<input type="checkbox"/>
39	Coucou (du), Lac	62,83	62,82	90	1100	<input type="checkbox"/>
40	Lorenzo, Lac	65,18	65,18	35	350	<input type="checkbox"/>
41	Tonty, Lac	115,21	115,21	95	700	<input type="checkbox"/>
42	Vautri, Lac	67,49	67,49	150	1000	<input type="checkbox"/>
43	Villeur, Lac	8,55	8,55	18	175	<input type="checkbox"/>
44	Dubé, Lac	9,93	9,93	35	175	<input type="checkbox"/>
45	Lietto, Lac	63,35	63,35	35	350	<input type="checkbox"/>
46	La Salle, Lac	2,43	645,63	10	100	<input type="checkbox"/>
47	Simard, Lac	18,97	5,15	60	150	<input type="checkbox"/>
48	Haut, Lac	107,29	18,88	800	4700	<input type="checkbox"/>
49	O'Neil, Lac	648,22	107,28	540	2700	<input type="checkbox"/>
50	Zigzag (en), Lac	13,44	13,45	40	220	<input type="checkbox"/>
51	Bert, Lac	2,55	2,55	10	50	<input type="checkbox"/>
52	Guildry, Lac	8,79	8,79	56	250	<input type="checkbox"/>
53	Deux (À), Lac	10,74	10,74	30	170	<input type="checkbox"/>
54	Daguet (du), Lac	3,27	3,27	20	50	<input type="checkbox"/>
55	Bouleaux (des), Lac	45	18,46	70	500	<input type="checkbox"/>
56	Léo, Lac	3,2	3,20	25	125	<input type="checkbox"/>
57	Saint-Pierre, Lac	6,75	6,75	40	150	<input type="checkbox"/>
58	Irène, Lac	11,21	11,22	65	250	<input type="checkbox"/>
59	Gaston, Lac	6,93	6,93	25	325	<input type="checkbox"/>
60	Némo, Lac	19	19,00	50	350	<input type="checkbox"/>
61	Minnie, Lac	24,89	24,89	50	300	<input type="checkbox"/>
62	Marc, Lac	4,13	4,13	60	225	<input type="checkbox"/>
63	Couture, Lac	7,38	7,38	80	200	<input type="checkbox"/>
64	Desonos, Lac	8,31	8,32	28	150	<input type="checkbox"/>
65	Landry (Petit), Lac	3,12	3,12	20	150	<input type="checkbox"/>
66	Palme (de la), Lac	3,32	3,32	10	50	<input type="checkbox"/>
67	Printemps (du), Lac	4,3	4,31	22	150	<input type="checkbox"/>
68	René, Lac	5,57	5,57	13,5	90	<input type="checkbox"/>
69	Alphonse	8	8,09	40	100	<input type="checkbox"/>
70	Leuc	2,29	2,29	10	100	<input type="checkbox"/>

Année 2 (2022)						
Numéro	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)		Quota actuel	Contingent actuel	Lacs Sans Poisson (LSP)
1	Bigart, Lac	12,13	12,13	25	175	<input type="checkbox"/>
2	Andrews, Lac	47,13	47,13	80	550	<input type="checkbox"/>
3	Audet, Lac	16,8	16,80	75	450	<input type="checkbox"/>
4	Seaton, Lac	63,27	63,27	55	550	<input type="checkbox"/>
5	Sam, Lac	75,1	2,43	145	1150	<input type="checkbox"/>
6	Danielle, Lac	5,15	75,10	19	125	<input type="checkbox"/>
7	Écarté, Lac	31,6	31,61	115	250	<input type="checkbox"/>
8	Cavelier, Lac	17,9	17,90	20	175	<input type="checkbox"/>
9	Bell, Lac	4,91	4,92	25	160	<input type="checkbox"/>
10	Wilkin, Lac	37,33	37,33	100	700	<input type="checkbox"/>
11	Séné, Lac	8,86	8,86	25	100	<input type="checkbox"/>
12	Passes (des), Lac	495,23	492,48	550	4000	<input type="checkbox"/>
13	Dugal, Lac	25,76	25,59	25	275	<input type="checkbox"/>
14	Giroux, Lac	10,42	10,43	90	600	<input type="checkbox"/>
15	Canard (du), Lac	24,29	24,29	70	700	<input type="checkbox"/>
16	Charles, Lac	74,5	74,51	55	275	<input type="checkbox"/>
17	Ugine, Lac	4,2	4,20	15	100	<input type="checkbox"/>
18	Vitry, Lac	4,16	4,16	22	125	<input type="checkbox"/>
19	Draper, Lac	76,06	76,07	110	690	<input type="checkbox"/>
20	Cou, Lac	2,32	2,32	10	50	<input type="checkbox"/>
21	Pévy, Lac	2,89	2,87	25	100	<input type="checkbox"/>
22	Garneau, Lac	22,25	22,25	20	100	<input type="checkbox"/>
23	Brûlé, Lac	18,19	18,19	120	1050	<input type="checkbox"/>
24	Hubert, Lac	35,21	35,21	20	200	<input type="checkbox"/>
25	Hexagonal, Lac	7,36	7,36	20	100	<input type="checkbox"/>
26	Tony, Lac	7,89	7,90	65	550	<input type="checkbox"/>
27	Constantin, Lac	73,92	73,92	135	900	<input type="checkbox"/>
28	Docteur-Brown (du), Lac	26,67	22,76	35	275	<input type="checkbox"/>
29	Jollet, Lac	8,43	8,43	25	125	<input type="checkbox"/>
30	Y, Lac	3,84	3,84	20	100	<input type="checkbox"/>
31	Benacis, Lac	5	5,00	5	50	<input type="checkbox"/>
32	Rossignol, Lac	14,02	14,01	13	125	<input type="checkbox"/>
33	Ralph, Lac	1,96	1,96	13	150	<input type="checkbox"/>
34	Ken, Lac	4,1	4,10	19	265	<input type="checkbox"/>
35	Bougon, Lac	3,7	3,69	10	90	<input type="checkbox"/>
36	Guernon, Lac	17,06	17,06	45	225	<input type="checkbox"/>
37	Austin, Lac	10	8,92	20	225	<input type="checkbox"/>
38	Gudas, Lac	2,56	2,56	10	100	<input type="checkbox"/>
39	Poisat, Lac	1,97	1,97	15	120	<input type="checkbox"/>
40	Trois-Lacs (les), Lac	4,68	4,68	10	100	<input type="checkbox"/>
41	Dufresne, Lac	16,05	16,05	30	325	<input type="checkbox"/>
42	Todd, Lac	2,63	2,64	20	175	<input type="checkbox"/>
43	Bréhan, Lac	13,65	13,65	35	200	<input type="checkbox"/>
44	Apollinaire, Lac	8	8,03	20	175	<input type="checkbox"/>
45	Bas-Fond (du), Lac	3	2,52	13	125	<input type="checkbox"/>
46	Bouvet, Lac	20,23	20,23	45	450	<input type="checkbox"/>
47	Brochu, Lac	3	4,50	16	160	<input type="checkbox"/>
48	Confins (des), Lac	3,75	3,75	10	100	<input type="checkbox"/>
49	Dagon, Lac	4,77	4,77	10	100	<input type="checkbox"/>
50	Daupin, Lac	11,02	11,02	20	125	<input type="checkbox"/>
51	Dimanche, Lac	2,42	2,42	10	110	<input type="checkbox"/>
52	Dulude, Lac	14,73	14,78	20	100	<input type="checkbox"/>
53	Gaudaire, Lac	18,51	18,51	35	150	<input type="checkbox"/>
54	Judit, Lac	16,45	16,45	50	300	<input type="checkbox"/>
55	Lafond, Lac	12,28	12,28	25	150	<input type="checkbox"/>
56	Lavallée, Lac	17,32	17,32	25	175	<input type="checkbox"/>
57	Laviolette, Lac	7,32	7,32	20	225	<input type="checkbox"/>
58	Lefebvre, Lac	9,64	9,64	10	100	<input type="checkbox"/>
59	Lune (à la), Lac	5,41	5,41	25	100	<input type="checkbox"/>
60	Lupé, Lac	1,48	1,48	7	115	<input type="checkbox"/>
61	Morion, Lac	7,57	7,57	20	125	<input type="checkbox"/>
62	Pauvre (Petit), Lac	9,85	9,90	22	225	<input type="checkbox"/>
63	Petit Lac (le), Lac	23,16	23,16	18	760	<input type="checkbox"/>
64	Plat, Lac	8	8,01	45	275	<input type="checkbox"/>
65	Poirier, Lac	8,68	8,68	22	225	<input type="checkbox"/>
66	Rich, Lac	1,96	1,96	0	0	<input type="checkbox"/>
67	Romulus, Lac	4,77	4,77	17	125	<input type="checkbox"/>
68	Rond (Étang), Lac	1,18	1,59	10	100	<input type="checkbox"/>
69	Rouge (Ruis.), Ruisseau	0	-	0	0	<input type="checkbox"/>
70	Roy, Lac	2,44	2,45	13	125	<input type="checkbox"/>

Année 3 (2023)						
Numéro	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)		Quota actuel	Contingent actuel	Lacs Sans Poisson (LSP)
1	Sagines (des), Lac	8,98	8,98	10	100	<input type="checkbox"/>
2	Tente (de la), Lac	6,03	6,03	13	175	<input type="checkbox"/>
3	Ussy, Lac	1,56	1,56	10	100	<input type="checkbox"/>
4	Amende (de l'), Lac	N/A	2,66	10	100	<input type="checkbox"/>
5	Andrews (Petit), Lac	N/A	0,92	15	150	<input type="checkbox"/>
6	Bélinda, Lac	7,46	7,46	10	100	<input type="checkbox"/>
7	Bob, Lac	1,59	1,59	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
8	Bonnet, Lac	2,72	2,72	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
9	Bouvreuils (des), Lac	7,2	7,22	10	125	<input type="checkbox"/>
10	Brume (de la), Lac	3,15	3,15	12	120	<input type="checkbox"/>
11	Buck, Lac	2,3	2,30	10	100	<input checked="" type="checkbox"/>
12	Burelle, Lac	6,55	6,56	20	225	<input type="checkbox"/>
13	Burelle (Petit), Lac	2,69	2,70	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
14	Cap (du), Lac	1,37	1,38	10	125	<input type="checkbox"/>
15	Carvès, Lac	2,56	2,56	10	125	<input type="checkbox"/>
16	Charrette (Mare à)	0,8	2,37	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
17	Ci-Joint, Lac	0,28	0,29	12	120	<input type="checkbox"/>
18	Clais, Lac	5,61	5,61	10	100	<input type="checkbox"/>
19	Crèvecoeur, Lac	6,36	6,36	15	175	<input type="checkbox"/>
20	Daine (de la), Lac	1,54	1,54	12	120	<input type="checkbox"/>
21	Dix Piastres, Lac	13,67	13,67	35	350	<input type="checkbox"/>
22	Don (du), Lac	0,68	0,69	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
23	Doris, Lac	3,94	3,94	12	120	<input type="checkbox"/>
24	Dufaut, Lac	3,91	3,91	12	120	<input type="checkbox"/>
25	Ébreuil, Lac	0,8	1,71	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
26	Encos, Lac	4,53	4,53	13	125	<input type="checkbox"/>
27	Entonnoir, Lac	3,28	3,28	12	120	<input type="checkbox"/>
28	Épis, Lac	2,76	2,77	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
29	Étable (de l'), Lac	3,58	3,59	10	100	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Fond (Étang du), Lac	1,56	1,57	10	100	<input type="checkbox"/>
31	Fry, Lac	2	2,25	10	100	<input type="checkbox"/>
32	Futaie (de la), Lac	7,48	7,48	20	200	<input type="checkbox"/>
33	Fuveau, Lac	4,97	4,98	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
34	Garence, Lac	2,06	2,07	12	120	<input checked="" type="checkbox"/>
35	Gilles, Lac	0,67	0,67	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
36	Gocher, Lac	10,61	10,61	18	175	<input type="checkbox"/>
37	Griffon (du), Lac	5,75	5,75	20	225	<input type="checkbox"/>
38	Haut (Petit), Lac	2,16	2,16	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
39	Haute Terre (de la), Lac	4,33	4,33	N/A	N/A	<input checked="" type="checkbox"/>
40	Hendry, Lac	2,64	2,64	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
41	Hunters (Étang), Lac	0,51	0,51	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
42	Jeff, Lac	3,26	3,26	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
43	Jim, Lac	1,55	1,56	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
44	King, Lac	1,3	1,30	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
45	Lacroix, Lac	4,61	4,62	12	120	<input type="checkbox"/>
46	Lande (Étang de la), Lac	12,28	7,39	25	150	<input type="checkbox"/>
47	Laviolette (Petit), Lac	1,61	1,62	20	100	<input type="checkbox"/>
48	Le Ber, Lac	3,13	3,13	20	100	<input type="checkbox"/>
49	Lebreil, Lac	1,18	1,18	10	100	<input type="checkbox"/>
50	Leclerc, Lac	5,69	5,69	10	100	<input type="checkbox"/>
51	Lee, Lac	1,54	1,55	10	100	<input type="checkbox"/>
52	Limite (de la), Lac	1,7	1,70	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
53	Lirette, Lac	20,87	20,87	35	200	<input type="checkbox"/>
54	Mike, Lac	3	1,37	N/A	N/A	<input checked="" type="checkbox"/>
55	Morteau, Lac	3,66	3,66	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
56	Mousse (de la), Lac	1,88	1,89	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
57	Mutt, Lac	5,95	5,95	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
58	Nan, Lac	2,96	2,96	N/A	175	<input type="checkbox"/>
59	Nancy, Lac	3,08	3,08	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
60	Otan, Lac	9,73	9,73	10	100	<input type="checkbox"/>
61	Pat, Lac	3	2,36	N/A	N/A	<input checked="" type="checkbox"/>
62	Pébrac, Lac	3	1,18	10	100	<input type="checkbox"/>
63	Pépon, Lac	4,6	4,60	10	100	<input type="checkbox"/>
64	Peso, Lac	3	1,83	12	120	<input type="checkbox"/>
65	Poire, Lac	5,3	5,30	10	100	<input checked="" type="checkbox"/>
66	Quaix, Lac	2,25	2,25	N/A	N/A	<input checked="" type="checkbox"/>
67	Queue, Lac	2,89	2,89	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
68	Récepteur, Lac	4,04	4,04	15	210	<input type="checkbox"/>
69	Reed's, Lac	7,43	7,43	15	100	<input type="checkbox"/>
70	Remus, Lac	6,59	6,59	15	100	<input type="checkbox"/>

71	Riz, Lac	2,29	2,29	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
72	Rond, Lac	1,59	1,59	18	175	<input type="checkbox"/>
73	Rose, Lac	2	2,00	10	100	<input type="checkbox"/>
74	Ruth (Étang), Lac	3,74	3,74	10	100	<input type="checkbox"/>
75	Samare, Lac	4,98	4,98	10	100	<input type="checkbox"/>
76	Sans Pain, Lac	1,52	1,52	10	100	<input type="checkbox"/>
77	Sarrance, Lac	3,28	3,28	10	100	<input type="checkbox"/>
78	Savate, Lac	0,57	0,57	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
79	Soleil (du), Lac	3	1,98	10	100	<input checked="" type="checkbox"/>
80	Spay, Lac	1,2	1,16	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
81	Surel, Lac	2,1	2,11	20	50	<input type="checkbox"/>
82	Tard, Lac	3,42	3,42	10	100	<input type="checkbox"/>
83	Taylor, Lac	4,76	4,76	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
84	Tic, Lac	6,25	6,45	10	100	<input type="checkbox"/>
85	Toc, Lac	5,04	5,05	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
86	Tolla, Lac	3,29	3,29	15	100	<input type="checkbox"/>
87	Trou (du), Lac	1	1,10	10	100	<input type="checkbox"/>
88	Vairé	3,17	3,17	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
89	Verdelet, Lac	3,61	3,61	10	100	<input type="checkbox"/>
90	Vison (du), Lac	2,88	2,88	10	100	<input type="checkbox"/>
91	Willie, Lac	1,73	0,30	10	100	<input type="checkbox"/>